

Mer du Nord : six pays signent un pacte pour sécuriser leurs infrastructures sous-marines critiques

Par [Gaël Cogné](#) - 11/04/2024



Une plateforme sécurisée, NorthSeal, doit permettre de mieux protéger câbles de puissances ou de télécommunications, gazoducs ou oléoducs, qui parcourent les fonds marins de la Mer du Nord.

Six pays riverains de la mer du Nord (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Norvège, Royaume-Uni et Danemark) ont signé un pacte à l'initiative de la Belgique pour sécuriser leurs infrastructures critiques sous-marines. Une initiative en réaction à la succession d'incidents survenus depuis l'invasion russe en Ukraine, à commencer par le sabotage du gazoduc Nord Stream et la présence récurrente de navires espions russes dans ces eaux.

La Belgique avait réuni le 24 avril 2023 à Ostende plusieurs pays afin de réfléchir à la manière de mieux collaborer pour sécuriser des infrastructures sous-marines énergétiques et de

télécommunications. Les fonds de la mer du Nord sont, en effet, tapissés de nombreuses infrastructures critiques (câbles de puissance, câbles de télécommunications, câbles éoliens, gazoducs et oléoducs...). Un communiqué du cabinet du ministère de la Justice belge, dont dépend le ministre de la mer du Nord belge Paul Van Tigchelt, à l'origine de ce « pacte de sécurité pour la mer du Nord » pointe que « la manière dont les infrastructures offshore et sous-marines importantes sont sécurisées varie d'un pays à l'autre ». Or, « en raison de la nature souvent interconnectée des infrastructures sous-marines, la nécessité d'une approche commune de la sécurité et de la protection est évidente ».

Pour garantir le même niveau de sécurité, il a donc été décidé de mettre en place, « en étroite coopération » avec l'OTAN et l'Union Européenne, « une approche unifiée, un meilleur échange d'informations et la notification des incidents par le biais d'une plateforme sécurisée ». Cette plateforme d'échange d'informations entre les pays concernés, s'appellera NorthSeal. Elle « vise non seulement à partager des informations sur les navires suspects, les mouvements de navires et les incidents afin d'accroître la vigilance, mais aussi à promouvoir la coopération entre les pays participants et l'OTAN et l'UE », indique le communiqué. « De plus, elle est indispensable à l'échange de données sécurisées et structurées, y compris à la conservation des données sur les navires suspects et les incidents ». La Belgique s'est par ailleurs dotée d'une nouvelle législation autorisant, entre autres, la surveillance par caméra en mer (sur des éoliennes, drones, navires).

De plus, ces nouvelles menaces seront désormais prises en compte dès la conception des infrastructures. Comme moyen de protection, le communiqué cite des « sites d'atterrissage pour les drones aériens et sous-marins », des « boucliers de détection acoustique sous-marins », ou encore des « caméras de sécurité ».